

Ce budget est établi sur la base de 1'455 élèves dont 1'030 en primaires et 425 en secondaires. Il a été budgété en 2020-2021, 1495 élèves dont 1080 en primaires et 415 en secondaires. Les demandes formulées par le conseil de direction ont été acceptées par le CoDir de l'ASIGE.

Quelques commentaires :

Autorités, Direction et secrétariat, service financier

- 101.301 Lors de la création du nouveau poste pour une secrétaire, suite à la demande du canton d'abroger la convention pour le 31 décembre 2020, la masse de travail étant plus importante, nous devons augmenter le temps de travail, soit de passer de 40% à 60% dès le 1^{er} août 2021, ce qui provoque l'augmentation des charges sociales, de la caisse de pension et de l'assurance accident.
- 102.314.3 Un montant de CHF 150'000.- est provisionné, pour l'année scolaire. Ce total comprend tous les frais de nettoyages, désinfection, pour la totalité de l'arrondissement scolaire de Grandson.
- 102.318.4 Tous les enfants de 3 à 11P auront un abonnement Swiss-Pass, la diminution des élèves se fait ressentir sur le montant budgété.
- 102.318.5 La maintenance pour la vidéo surveillance à un coût annuel de CHF 20'000 et les frais d'exploitation d'environ CHF 50'000.- (honoraires comptabilité, de la fiduciaire et frais de déménagement, etc...)
- 102.319.8 Augmentation de la présence des patrouilleurs aux endroits nécessitant une surveillance.

Enseignement primaire

- 110.311. Achat du mobilier pour les nouvelles classes à Concise.
- 110.365 Les activités hors temps scolaire ainsi que les camps, pourront reprendre, on l'espère.
- 110.365.4 Suite à l'annulation des camps, des courses d'école ont pu être organisées, ce qui a provoqué des demandes de transport supplémentaires. Étant toujours dans l'incertitude avec la COVID, il a été comptabilisé un montant en prévision sur la base des comptes 2019-2020.

Enseignement secondaire

- 120.311 Participation à l'achat du matériel pour le nouveau bâtiment scolaire commune membre, une partie a été budgété en 2020-2021 et la deuxième partie est pour l'année 2021-2022.
- 120.352.1 Augmentation des demandes de dérogations pour les élèves de l'arrondissement scolaire de Grandson.
- 120.365.1 Les activités hors scolaires ainsi que les camps, pourront reprendre, on l'espère.

Devoirs accompagnés

- 130.301 Ajustement des salaires des accompagnantes en y incorporant les 4 semaines de vacances obligatoires et les frais de kilomètres directement dans le salaire brut de base. Ce qui provoque une augmentation des charges sociales et de l'assurance accident.
- 130.306 Le remboursement des frais de kilomètres est compris dans le salaire de base pour les accompagnantes, cela provoque une diminution du budget.
- 130.318.5 Honoraires pour les frais d'inscription et les licences dans le programme « Mon Portail » pour les sports facs et les devoirs accompagnés.
- 130.310 Diminution des frais pour les imprimés et fournitures de bureau.
- 130.465 Adaptation des frais selon le nombre d'enfant durant l'année 2020-2021.

Bâtiments

Borné-Nau E et F (portacabine)

- 35-312 Sur la base des comptes 2019-2020, le budget a été adapté. Augmentation des frais d'électricité, chauffage et prestations de la commune de Grandson suite aux repas pour les 7 et 8P, les repas des secondaires (horaire continu).
- 35-318 Les frais de concierges sont en augmentation à la suite de l'horaire continu et de la pandémie.
- 35-318.6 Réévaluation des assurances.

Bâtiments scolaires des communes membres

- 354.316.1 Augmentation des locations pour les classes primaires, pour un montant de CHF 132'000.-, deux classes supplémentaires à Concise.
- 354.316.2 Location de nouvelles salles de gym, salle de restaurant scolaire et bâtiment multi-usage.
- 354.316.3 Location de la bibliothèque depuis le 1^{er} janvier 2022.
- 354.318.6 Assurance pour la location des nouvelles salles de gym, le restaurant scolaire et le bâtiment multi-usage.
- 354.331 Tout le mobilier nécessaire pour la bibliothèque sera amorti sur 10 ans

Conclusion

Nous proposons un budget relativement similaire au budget 2020-2021, avec une augmentation de CHF 134'800.-. La création de deux classes supplémentaires, l'aménagement de la bibliothèque ainsi que du bâtiment multi-usage et l'incertitude de la situation sanitaire, provoque cet accroissement.

Nous vous proposons de prendre l'arrêté suivant :

Le conseil intercommunal, vu le rapport du Comité de direction, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

Total des revenus : CHF 15'000.- Total des dépenses : CHF 6'222'800.- Le montant pour la participation des communes s'élève à CHF 6'207'800.-.

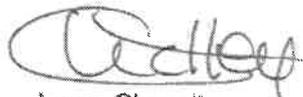
Au nom du Comité de direction

La Présidente



Robba Marie Christine

La Secrétaire



Laura Chevalley

Grandson, le 18 mai 2021.

Commission du Budget de l'Association Scolaire Intercommunale de Grandson et Environs
Magdalena Beuret
Aude Forand
Pietro Palmieri

Monsieur
Jean-Philippe Petitpierre
Président du Conseil Intercommunal
de l'ASIGE

Rapport de la Commission concernant le budget de l'année scolaire 2021-2022

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission du budget, composée de Mesdames Magdalena Beuret et Aude Forand et de Monsieur Pietro Palmieri a été reçue par le CoDir le vendredi 4 juin 2021. Etaient présents : Mesdames Marie-Christine Robba et Martine Dell'Orefice ainsi que Monsieur Francesco di Franco

Madame Delani Decoppet n'était pas présente mais elle a fait ses observations par mail. La commission a tenu compte de ses remarques.

Les membres du CoDir ont répondu de manière claire, précise et complète à toutes nos questions.

En préambule, la commission regrette l'organisation tardive de cette rencontre. En effet, il est difficile voir impossible de trouver une date pour se retrouver tous quand nous sommes contactés le 20 mai. Nous proposons que la future commission du budget et le Codir fixe une date pour se voir dès que la commission est nommée et non lorsque le budget est prêt.

Nous avons relevé les points suivants :

Autorités, Direction et secrétariat, Service financier

102.314.3 Cette année encore, un montant de CHF 150'000 est provisionné. Cette somme comprend l'achat de masques et tous les produits de désinfection pour les mains et les surfaces de travail (table, porte d'armoire, poignée de porte, poignée de fenêtre, etc...) et ce pour la totalité de l'arrondissement scolaire de Grandson.

102.318.5 Ce poste est un poste fourre-tout car on y comptabilise les frais de maintenance pour la vidéo surveillance, tous les frais concernant l'informatique, la comptabilité (frais provenant de la bourse de Grandson et de la fiduciaire) ainsi que les frais de déménagement en fin d'année scolaire

Nous avons proposé au CoDir de subdiviser ce chapitre pour qu'il soit plus clair et compréhensible

Enseignement primaire et secondaire

110.352.1 et 120.352.1 Ce sont des dérogations qui sont accordées chaque année, selon les demandes, pour des élèves qui auraient dû effectuer leurs études obligatoires dans l'établissement de Grandson, mais qui les effectuent dans un autre arrondissement ou pour des élèves qui font sport-étude. Les élèves qui sont scolarisés en milieu privé et/ou le Sesaf (Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation) ne sont pas comptabilisés dans les comptes de l'ASIGE.

Devoirs accompagnés

130.310 Les frais pour les imprimés et les fournitures de bureau restent constants

130.318.5 Les parents ne paient pas de frais d'inscription dans le système informatique « Mon Portail » pour les sports facts et les devoirs accompagnés. Frais qui sont facturés à l'ASIGE

Bâtiments : Borné-Nau A, E et F

352.314 Les travaux de réfection de la façade n'ayant pas pu être faits cette année, le montant de 20'000.- a été reporté sur le budget 2021-2022

Bâtiments scolaires des communes membres et CSR

354.311 Un montant de 5'000.- a été provisionné pour des aménagements pour les enseignants dans le CSR (Centre Sportif Régional)

354.316.1 L'augmentation de ce poste est dû à la location de deux classes supplémentaires à Concise mais également à la location de la future bibliothèque. En effet, le montant a été provisionné au poste 354.316.1 et non au 354.316.3 comme formulé dans le préavis

351.314 et 354.318, les frais de téléphone de 2600.- et 1500.- correspondent aux différentes lignes téléphoniques pour tous les bâtiments scolaires (obligation d'avoir un téléphone fixe par bâtiment), à l'abonnement internet et aux locations de téléphone.

Conclusion

La légère augmentation du budget de CHF 134'800 s'explique en outre par les points suivants :

- location de deux classes supplémentaires à Concise
- location de salles pour les secondaires dans le BMU (Bâtiment Multi-Usage) à Grandson
- location du CSR plus élevée que l'estimation faite pour le budget 2020-2021
- aménagement de la nouvelle bibliothèque
- augmentation de 20% du taux de travail de la secrétaire de direction

La commission remercie le CoDir pour le travail effectué et suggère qu'une réflexion approfondie soit menée sur la possibilité d'engager un directeur administratif. En effet, la difficulté à recruter du monde pour le CoDir qui travaille à 4 au lieu de 5 depuis très (trop) longtemps indique que nous sommes peut-être arrivés à la limite de notre système de milice.

En conclusion, la commission du budget recommande au Conseil Intercommunal, d'adopter le budget de l'année scolaire 2021-2022 tel que présenté

Pour la commission du budget :



Magdalena Beuret

Pietro Palmieri



Aude Forand (rapportrice)

Villars-Burquin, le 5 juin 2021

PREAVIS n° 1.06/2021

Transformation de la salle de gymnastique en bibliothèque
(*étape 3 des travaux d'adaptation de l'ancien collège du Jura à Grandson - préavis du 13 novembre 2015*)

1. Préambule

Comme prévu lors de l'acceptation du préavis du 13 novembre 2015 intitulé *Travaux d'adaptation de l'ancien collège, rue du Jura à Grandson* qui concernait la rénovation de l'ancien collège de la rue du Jura (JUA) pour un montant maximal de CHF 620'000.- à la charge de l'ASIGE et la démolition du pavillon de 4 classes accolé à ce bâtiment depuis 1989 pour un montant de CHF 50'000.-, il était fait mention dans ce même préavis d'une troisième étape à ces travaux.

Cette troisième étape interviendrait plus tard soit après la construction sur le site de Borné-Nau du Centre sportif régional de Borné-Nau SA (CSR-BN SA). Elle prévoit la transformation de la salle de gymnastique du JUA en une bibliothèque. Le CSR-BN ayant été mis en service pour la rentrée 2020, la commune de Grandson relance le projet de transformation afin d'assainir l'entier du bâtiment Jura A et de combler un besoin dans l'arrondissement scolaire et qui est également un vœu de la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire du canton de Vaud).

2. Contexte

La DGEO recommande l'accès à une bibliothèque scolaire pour permettre aux élèves d'atteindre les objectifs définis dans le Plan d'études romand (PER), notamment en ce qui concerne l'axe thématique « Accès à la littérature ».

Depuis 2007, date à laquelle les Recommandations et normes pour bibliothèques scolaires ont été publiées, le réseau des bibliothèques scolaires s'est considérablement étendu. Le projet d'harmonisation et de gestion des bibliothèques scolaires atteint désormais un rythme de croisière et la collaboration avec la BCUL se renforce.

Actuellement, l'ASIGE est le seul arrondissement scolaire du canton qui n'a pas de bibliothèque alors que chaque année, plus de 5'000 animations pédagogiques liées aux objectifs du Plan d'études romand (PER) sont réalisées au sein du réseau dont est exclu l'ASIGE. La promotion de la lecture y occupe bien évidemment une place centrale, qui doit encore être consolidée.

La bibliothèque à vocation scolaire principalement, est destinée aux élèves et aux enseignants des degrés 1-11 de l'Établissement primaire et secondaire de Grandson (EPS Grandson), soit de tout l'arrondissement scolaire de Grandson et environs. Il sera possible d'étendre le réseau avec Concise qui dispose actuellement d'une bibliothèque publique.

La bibliothèque du Jura sera également dans une moindre mesure destinée au public local, raison pour laquelle ce projet est en partenariat avec la commune de Grandson.

3. Démarches

Le bureau d'architecture Philippe Gilliéron (Yverdon-les-Bains), mandaté par la Commune de Grandson, a réalisé un projet de transformation de la salle de gymnastique du collège du Jura en bibliothèque mixte (scolaire/publique). Un représentant du Comité directeur de l'ASIGE (CODIR) et la direction de l'EPS Grandson ont été consultés à chaque étape du projet.

La commune a mandaté le bureau d'architecture Philippe Gilliéron, a engagé un ingénieur civil afin de concevoir le projet, rédigé un cahier des charges, récolte de soumissions pour confirmer le budget afin de conforter le budget estimé dans le préavis n°566/15 du 9 septembre 2015 qui était de CHF 863'000.-, mobilier compris.

La Commune de Grandson a déjà validé le projet de transformation de la salle de gymnastique dans son préavis n°566/15 du 9 septembre 2015 qui comprenait le projet de rénovation de l'entier du bâtiment pour un montant total de CHF 2'387'000.-

4. Aspects financiers

Le bureau d'architecture a pu définir, sur la base d'une pré-adjudication, le coût total des travaux qui a été estimées à CHF 863'000.-. La Commune de Grandson supportera seule la dépense inhérente aux travaux du bâtiment (enveloppe, menuiserie, stores, portes, isolation...), ainsi qu'une partie des honoraires d'architectes-ingénieurs et des frais secondaires. L'ASIGE quant à elle prendra en charge les coûts relatifs au mobilier. Le détail des coûts se trouve dans le tableau qui suit :

Etape 3		ASIGE	Commune de Grandson	Total
Enveloppe du bâtiment	Menuiserie, stores, portes, isolation	-	100'000	100'000
Bibliothèque	Rez et galerie	505'000	-	505'000
Honoraires	Architectes-ingénieurs	52'290	10'710	63'000
Frais secondaires		20'000	5'000	25'000
Sous-totaux		577'290	115'710	693'000
Equipements	Meubles-étagères	170'000		170'000
Totaux		747'290	115'710	863'000

5. Financement

Le financement de la bibliothèque se répartit ainsi (selon la LEO)

- La Commune prend en charge le financement des locaux
- L'ASIGE finance le mobilier inhérent à la partie scolaire
- L'État paie les salaires du personnel de la bibliothèque scolaire et les documents pour la partie scolaire
- La Commune paie les salaires du personnel « partie publique » et les documents pour la partie publique

La charge de l'investissement et l'endettement sera supportée en majorité par la Commune de Grandson. Les coûts usuels de location, comprenant l'amortissement, les intérêts et l'entretien, seront refacturés aux communes membres via l'ASIGE, selon les règles d'indemnités de locaux actuelles.

5.1 Estimation des indemnités de locaux annuelles :

Le tableau ci-dessous montre le calcul des futures indemnités de locaux annuelles liées à cette 3^{ème} étape de transformation du collège du Jura A.

Investissement	Début	Fin	Durée	Taux	577'290
Amortissement *	2021-22	2034-35	20 ans	5.00%	28'860
Intérêts *	2021-22	2034-35	20 ans	1.25%	7'220
Entretien**				2.00%	11'550
Total indemnités locaux annuelles					47'630

* calcul basé sur le montant de l'investissement

** calcul basé sur la valeur ECA du bâtiment,

Dans ce projet, il faudra attendre la révision ECA pour l'entier du bâtiment Jura A

Pour mémoire, le taux d'intérêts actuel de 1.25% est valable depuis le 03.03.20. Il est basé sur le taux hypothécaire de référence établi par l'Office fédéral du logement pour la fixation des loyers.

5.2 Répartition des indemnités de locaux annuelles par commune

Répartition effectuée sur la base de la population et du nombre d'élèves au 31.12.20.

Chiffres au 31.12.20 *	Habitants	Elèves	50% prorata		Total	Coût par	
			Population	Elèves		habitant	élève
Bonvillars	489	60	1'003	989	1'992	4.1	33.2
Champagne	1'061	144	2'177	2'373	4'550	4.3	31.6
Concise	1'001	128	2'054	2'110	4'163	4.2	32.5
Corcelles-près-Concise	419	56	860	923	1'783	4.3	31.8
Fiez	451	70	925	1'154	2'079	4.6	29.7
Fontaines-sur-Grandson	219	37	449	610	1'059	4.8	28.6
Giez	414	42	849	692	1'542	3.7	36.7
Grandevent	226	29	464	478	942	4.2	32.5
Grandson	3'356	378	6'886	6'230	13'116	3.9	34.7
Montagny-près-Yverdon	737	99	1'512	1'632	3'144	4.3	31.8
Mutruz	149	19	306	313	619	4.2	32.6
Novalles	99	20	203	330	533	5.4	26.6
Onnens	505	58	1'036	956	1'992	3.9	34.3
Orges	343	53	704	874	1'577	4.6	29.8
Provence	392	32	804	527	1'332	3.4	41.6
Tévenon	894	120	1'834	1'978	3'812	4.3	31.8
Valeyres-sous-Montagny	714	84	1'465	1'384	2'849	4.0	33.9
Vugelles-La Mothe	138	16	283	264	547	4.0	34.2
Totaux	11'607	1'445	23'815	23'815	47'630	4.1	33.0

* Selon art. 24 des statuts (derniers chiffres disponibles = 31.12.20 mais pour exercice comptable 2021-22 = chiffres au 31.12.21)

6. Conclusions

L'ASIGE est convaincue que la réalisation de ce projet permettra de répondre à la recommandation de la DGEO en permettant l'accès à une bibliothèque scolaire aux élèves et d'atteindre les objectifs définis dans le Plan d'études romand (PER).

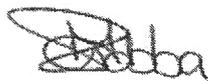
Fondés sur ce qui précède, nous vous demandons au Conseil Intercommunal de l'ASIGE de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIGE, sur proposition du comité directeur, entendu le rapport de la Commission ad hoc, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

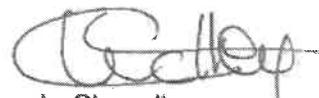
décide :

- Article 1^{er} : **d'autoriser** le Comité de direction à rémunérer la Commune de Grandson pour l'investissement lié aux travaux de la 3^{ème} étape, selon les règles établies et telles que décrites dans le préavis no 1.06/2021 pour un montant total de CHF 577'290;
- Article 2 : **de porter au budget** de fonctionnement la part correspondante à l'indemnisation de l'investissement, par le compte no 351.316.1 sur une durée de 20 ans (amortissement et intérêts), la première fois au budget 2021-22
- Article 3 : **de porter au budget** de fonctionnement la part correspondante aux frais d'entretien, calculée à raison de 2% sur la valeur ECA révisée après travaux, par le compte no 351.316.1, la première fois au budget 2021-22
- Article 4 : **d'autoriser** le Comité directeur à procéder à l'achat du mobilier nécessaire à l'équipement de la nouvelle bibliothèque du collège du Jura
- Article 5 : **d'accorder** au Comité directeur un crédit d'investissement de CHF 170'000.-, le compte no 9146.01 est ouvert au bilan à cet effet ;
- Article 6 : **d'amortir** cet investissement par le compte no 354.331 sur une durée maximale de 10 ans, la première fois au budget 2022-23.

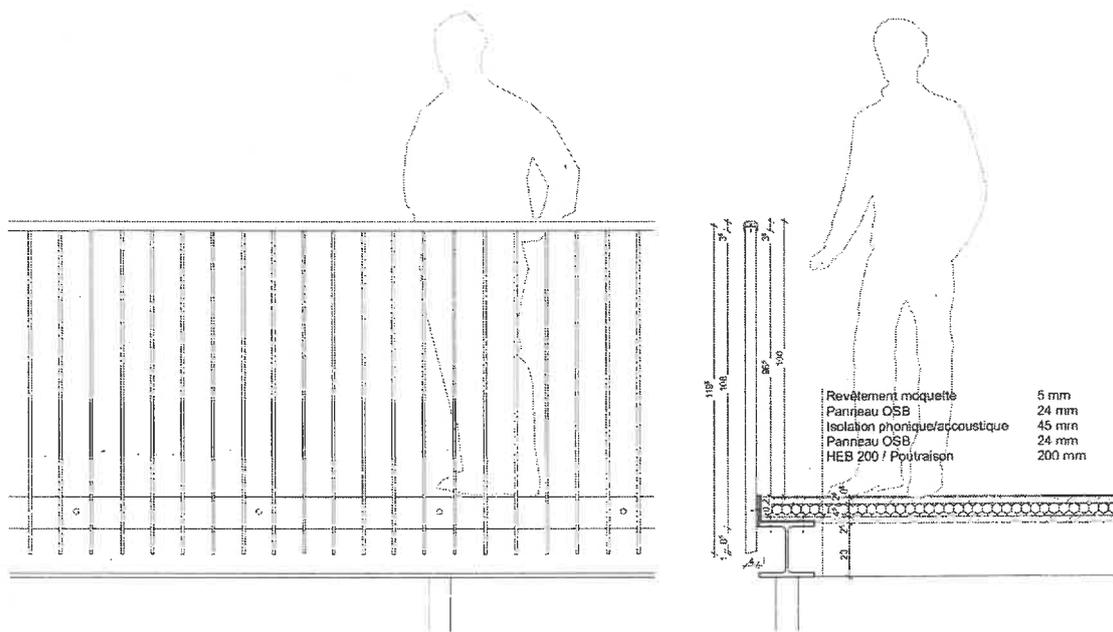
Au nom du comité de direction :



M.-C. Robba
Présidente



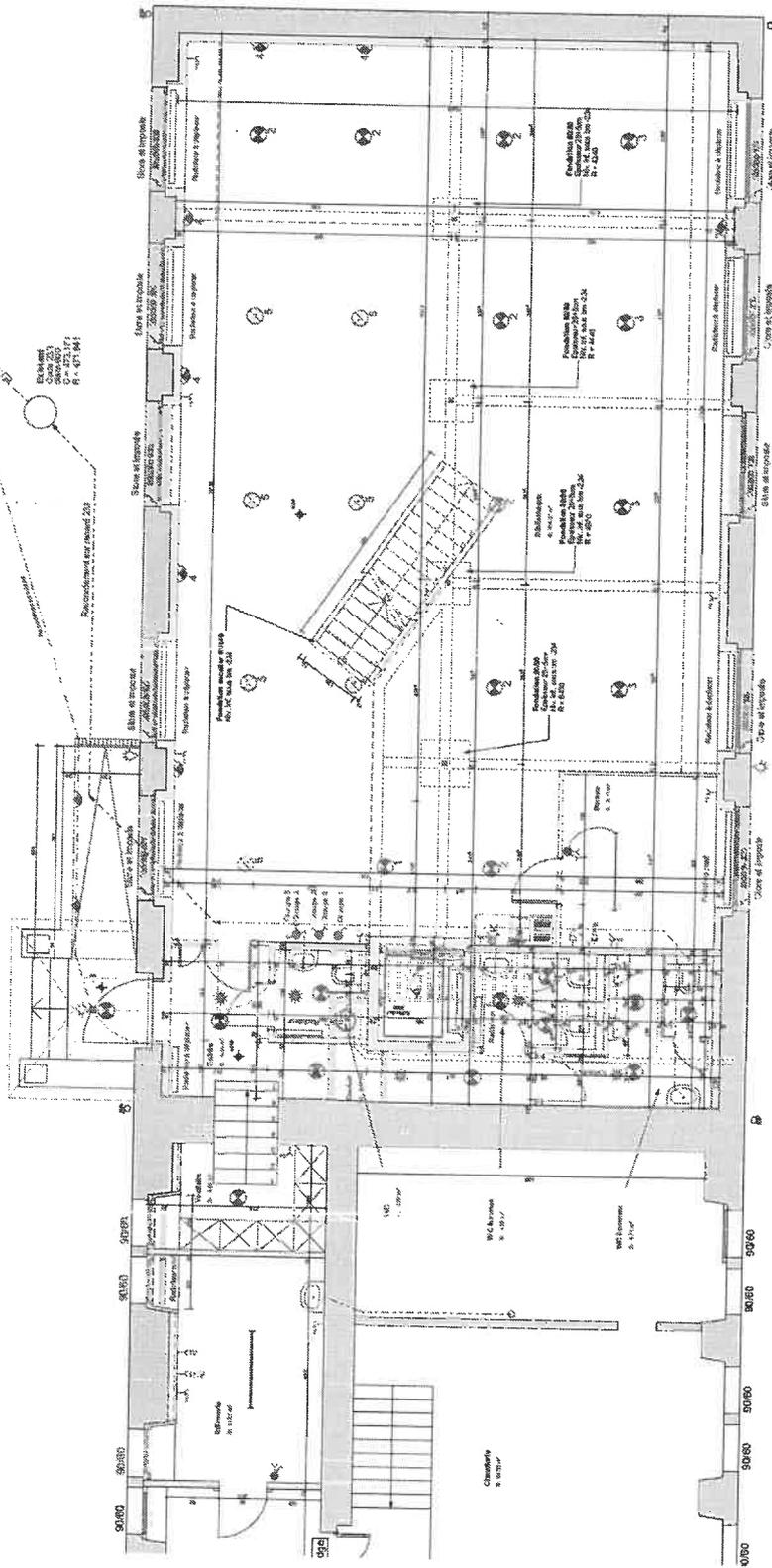
L. Chevalley
Secrétaire



GARDE CORP

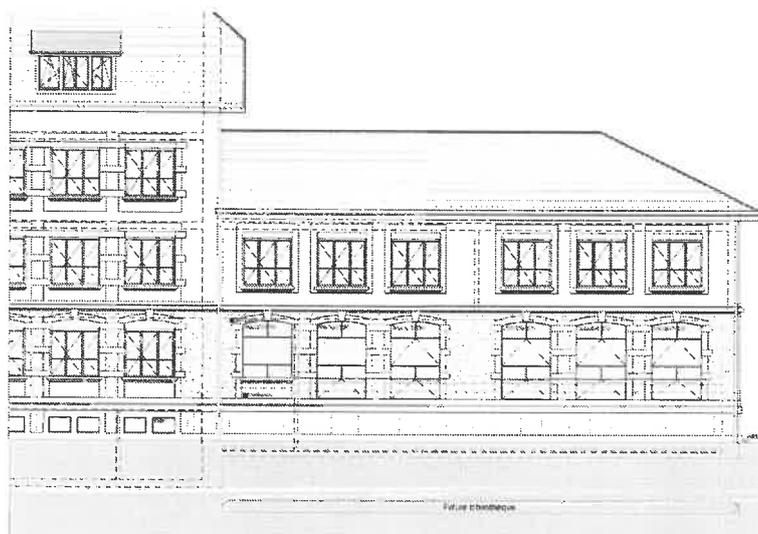
Plan du sous-sol, f. fini niv. -252

SOUS-SOL

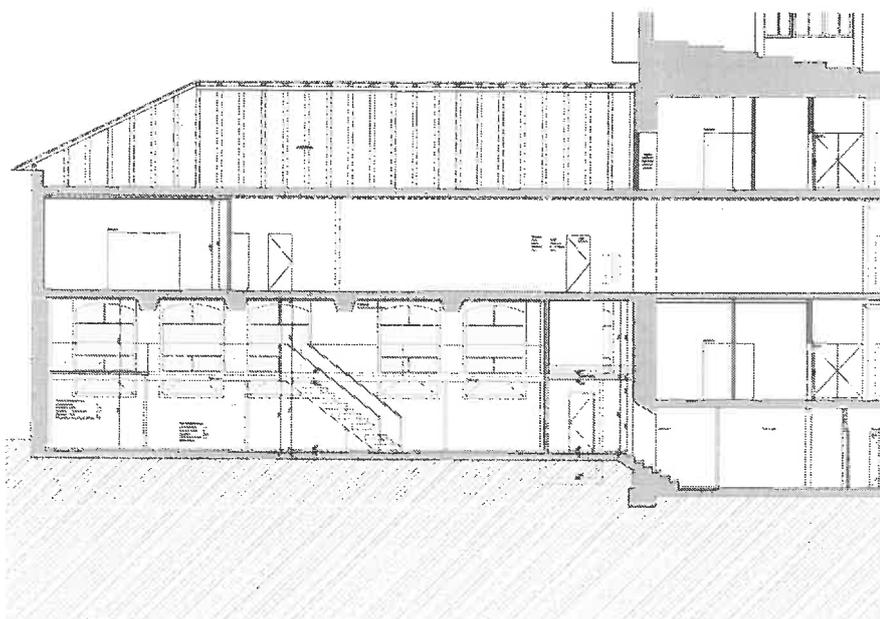




FACADE NORD



FACADE SUD



COUPE

Rapport de la commission concernant le préavis n° 1.06/2021

Transformation de la salle de gymnastique en bibliothèque

La commission s'est réunie le jeudi 3 juin 2021 à 18h00 à la salle de conférence de Borné-Nau.

Membres de la commission présents : Madame Arlette Di Pietrantonio, Madame Sylvie Montandon, Monsieur Jonathan Payot, Monsieur Claude Därendinger

Membres du comité présents : Madame Marie-Christine Robba, Monsieur Francesco Di Franco

Une présentation du préavis no 1.02/20 est faite par Monsieur Francesco Di Franco.

L'ASIGE est le dernier arrondissement à ne pas avoir de bibliothèque. Une bibliothèque n'est pas obligatoire mais fortement recommandée. En ne disposant pas de bibliothèque, les élèves de l'ASIGE ne bénéficient pas des activités liées aux objectifs du PER.

Il sera prévu dans le programme scolaire l'utilisation de la bibliothèque pour des activités.

Petite précision, la bibliothèque de Concise citée dans le rapport est une bibliothèque publique et scolaire.

L'expertise et l'expérience du BCUL (Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne) a aidé à la conception de l'aménagement intérieur. C'est un aménagement modulable, permettant la diversification des activités. Il sera possible de déplacer les étagères et autres mobiliers.

L'aménagement est également prévu pour les personnes handicapées, une rampe d'accès et un ascenseur sont prévu pour accéder à la bibliothèque et au 1^{er} étage.

Dans le tableau du point 4, Aspects financiers, Les 170'000 des équipements « Meubles-étagères » ne sont pas inclus dans le tableau des répartitions des indemnités du préavis.

L'achat des livres et la masse salariale est prise en charge par le canton. La partie publique de la bibliothèque sera clairement séparée de la partie scolaire.

Le montant des 863'000 a été réévalué tout dernièrement afin de ne pas avoir des chiffres datant de plusieurs années, le préavis de la commune de Grandson a été rédigé en 2015.

Les chiffres du tableau du point 4 ne concerne que la partie scolaire, les montants de la partie publique de la bibliothèque n'y sont pas inclus, elle ne concerne pas l'ASIGE.

Basé sur ce qui précède, la commission à l'unanimité des 4 membres présents recommande d'accepter le préavis tel que proposé, à savoir :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL, vu le rapport du Comité de direction, oui le rapport de sa commission, considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

Adopte

- Article 1^{er} : **d'autoriser** le Comité de direction à rémunérer la Commune de Grandson pour l'investissement lié aux travaux de la 3^{ème} étape, selon les règles établies et telles que décrites dans le préavis no 1.06/2021 pour un montant total de CHF 577'290;
- Article 2 : **de porter au budget** de fonctionnement la part correspondante à l'indemnisation de l'investissement, par le compte no 351.316.1 sur une durée de 20 ans (amortissement et intérêts), la première fois au budget 2021-22
- Article 3 : **de porter au budget** de fonctionnement la part correspondante aux frais d'entretien, calculée à raison de 2% sur la valeur ECA révisée après travaux, par le compte no 351.316.1, la première fois au budget 2021-22
- Article 4 : **d'autoriser** le Comité directeur à procéder à l'achat du mobilier nécessaire à l'équipement de la nouvelle bibliothèque du collège du Jura
- Article 5 : **d'accorder** au Comité directeur un crédit d'investissement de CHF 170'000.-, le compte no 9146.01 est ouvert au bilan à cet effet ;
- Article 6 : **d'amortir** cet investissement par le compte no 354.331 sur une durée maximale de 10 ans, la première fois au budget 2022-23.

Arlette Di Pietrantonio

Sylvie Montandon

Claude Därendinger, rapporteur

Jonathan Payot

Basé sur ce qui précède, la commission à l'unanimité des 4 membres présents recommande d'accepter le préavis tel que proposé, à savoir :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL, vu le rapport du Comité de direction, oui le rapport de sa commission, considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

Adopte

- Article 1^{er} :** d'autoriser le Comité de direction à rémunérer la Commune de Grandson pour l'investissement lié aux travaux de la 3^{ème} étape, selon les règles établies et telles que décrites dans le préavis no 1.06/2021 pour un montant total de CHF 577'290;
- Article 2 :** de porter au budget de fonctionnement la part correspondante à l'indemnisation de l'investissement, par le compte no 351.316.1 sur une durée de 20 ans (amortissement et intérêts), la première fois au budget 2021-22
- Article 3 :** de porter au budget de fonctionnement la part correspondante aux frais d'entretien, calculée à raison de 2% sur la valeur ECA révisée après travaux, par le compte no 351.316.1, la première fois au budget 2021-22
- Article 4 :** d'autoriser le Comité directeur à procéder à l'achat du mobilier nécessaire à l'équipement de la nouvelle bibliothèque du collège du Jura
- Article 5 :** d'accorder au Comité directeur un crédit d'investissement de CHF 170'000.-, le compte no 9146.01 est ouvert au bilan à cet effet ;
- Article 6 :** d'amortir cet investissement par le compte no 354.331 sur une durée maximale de 10 ans, la première fois au budget 2022-23.

Arlette Di Pietrantonio



Sylvie Montandon



Claude Därendinger, rapporteur



Jonathan Payot



